

helvetia.fr

Guide. Prévention Incendies. Plaisance.

simple. clair. helvetia 
Votre assureur suisse



Guide de prévention incendies.

Les incendies à bord des navires de plaisance représentent des pertes importantes non pas particulièrement en nombre mais en intensité.

Si le début d'incendie n'est pas combattu dès l'origine, ce dernier devient rapidement incontrôlable et conduit très souvent à la perte totale des bateaux concernés.

Une formule bien connue illustre la vitesse de propagation d'un incendie :

1 min.



Dans la première minute, un verre d'eau est nécessaire pour contenir l'incendie.

2 min.



Dans la deuxième minute, un seau d'eau est nécessaire pour contenir l'incendie.

3 min.



Dès la troisième minute, une citerne d'eau est nécessaire pour contenir l'incendie.



Principaux risques d'incendies.

Les principaux risques.

- Installation électrique défectueuse.
- Fuite de carburant.
- Contact de surfaces très chaudes (ex : lampes halogènes) avec des tissus.
- Incendie d'origine criminelle.
- Incendie par communication de navires voisins ou de l'environnement proche.
- Travaux non maîtrisés (ex : travaux à chaud réalisés sans précautions).
- Défaut de réfrigération de moteurs.



Prévention face aux principaux risques.

- Procéder à une surveillance régulière du navire et des navires environnants.
- Rester particulièrement vigilant au moment de remplissage des soutes à combustible.
- Organiser régulièrement des inspections des circuits électriques, des systèmes d'éclairage, des équipements de cuisine, de buanderie, des systèmes de carburant et de gaz.
- Protéger tous les interrupteurs, fils et fusibles électriques de la pluie ou des éclaboussures d'eau.
- Après usage, fermer hermétiquement les contenants de liquides inflammables (ex : peintures) et les stocker à l'extérieur des espaces de vie.
- Après usage, éteindre tous les appareils électriques, au fuel ou au gaz.
- Ne jamais laisser des équipements électriques tels que radiateurs en service sans surveillance. En quittant le bateau, les éteindre et débrancher la prise de quai.



Prévention face aux principaux risques.

- Maintenir les espaces machine et les cales propres. De telle sorte, une fuite sera plus aisément identifiée.
- Installer et vérifier régulièrement le bon fonctionnement des équipements de détection sécurité (alarmes de niveau, alarmes incendie, gaz).
- Maintenir l'installation de lutte incendie (fixe et portable) à jour des contrôles.
- Privilégier les éclairages ne produisant pas de chaleur.
- N'installer à bord que des équipements marinisés. Les normes d'équipement terrestres ne sont pas prévues pour l'usage en milieu humide et salin.
- Ne pas conserver à bord les fusées de détresses et autres engins pyrotechniques périmés.
- Installer des détecteurs de fumée à bord.

Faire appel à des professionnels du contrôle des bateaux de plaisance.



Prévention face aux principaux risques.

Cas concret

Incendie sur une vedette causé par un éclairage halogène à proximité directe de rideaux en tissus.

Le défaut électrique a été écarté. C'est le rayonnement de la lampe trop proche des tissus qui est en cause. Il est probable qu'un courant d'air a permis au rideau de s'accrocher sur l'éclairage halogène.



Emplacement de la lampe à proximité de rideaux en tissus



Lampe halogène identique à celle en cause



Lampe halogène après extinction de l'incendie



Emplacement de l'halogène qui a déclenché l'incendie

Navires à sec.

Généralités sur les navires stationnant à sec.

Le séjour de navires à sec sur terre plein ou sous hangar est l'occasion d'hiverner le bateau mais également de réaliser quelques travaux.

Les travaux en général, et ceux particulièrement générateurs de chaleur, représentent toujours un risque important pour le bateau, son entourage et les personnes à proximité.



La notion de travail par point chaud ne concerne pas que les travaux de soudage mais également le meulage, le perçage, le découpage et tout ce qui est susceptible de générer de la chaleur et/ou des étincelles.



Prévention Navires à sec.

- Dans le cas où ces travaux sont nécessaires, vérifier les clauses de votre contrat d'hivernage ou de stationnement et demander au préalable l'autorisation au gérant du site en précisant la nature des travaux envisagés.
- Ne procéder à ce genre de travaux que dans les zones dédiées, à l'écart des autres navires stationnés. Penser à évacuer toutes substances combustibles des zones en contact ou à proximité de sources de chaleur. Dans tous les cas, se munir d'équipements d'extinction incendie dont la date de contrôle aura été préalablement vérifiée.
- En hivernage, débrancher les batteries et les remettre à terre. Si pas possible, utiliser les coupe circuits.
- Ne pas laisser un bateau branché sur le courant de terre sans surveillance.
- Ne pas laisser d'équipements générateur de chaleur en service sans surveillance.

**Faire appel à des professionnels des travaux.
S'assurer que ces derniers sont assurés pour les travaux confiés.**



Cas concret

Un plaisancier louait un emplacement dans un espace de stockage couvert. Des travaux de stratification (fibre de verre et résine epoxy) étaient entrepris par ses soins. Afin d'accélérer le processus de polymérisation, des radiants sur trépieds avaient été disposés tout autour du bateau pour la nuit et sans surveillance.

L'incendie s'est déclaré en soirée et a lourdement endommagé le bateau en travaux et les bateaux stockés autour.



Focus sur les systèmes électriques.

Focus sur les systèmes électriques.

Les problèmes d'origine électrique comptent parmi les causes principales des incendies à bord de navires, plus particulièrement sur les unités les plus anciennes.

Les systèmes électriques sur les bateaux tirent leur puissance des batteries mais également du courant de terre lorsque le bateau est branché sur la borne de quai.

Une installation défectueuse (que ce soit le câblage, l'équipement en lui-même ou le mode de branchement) peut produire une chaleur importante pouvant fondre les gaines de câbles et mener au déclenchement d'un incendie.

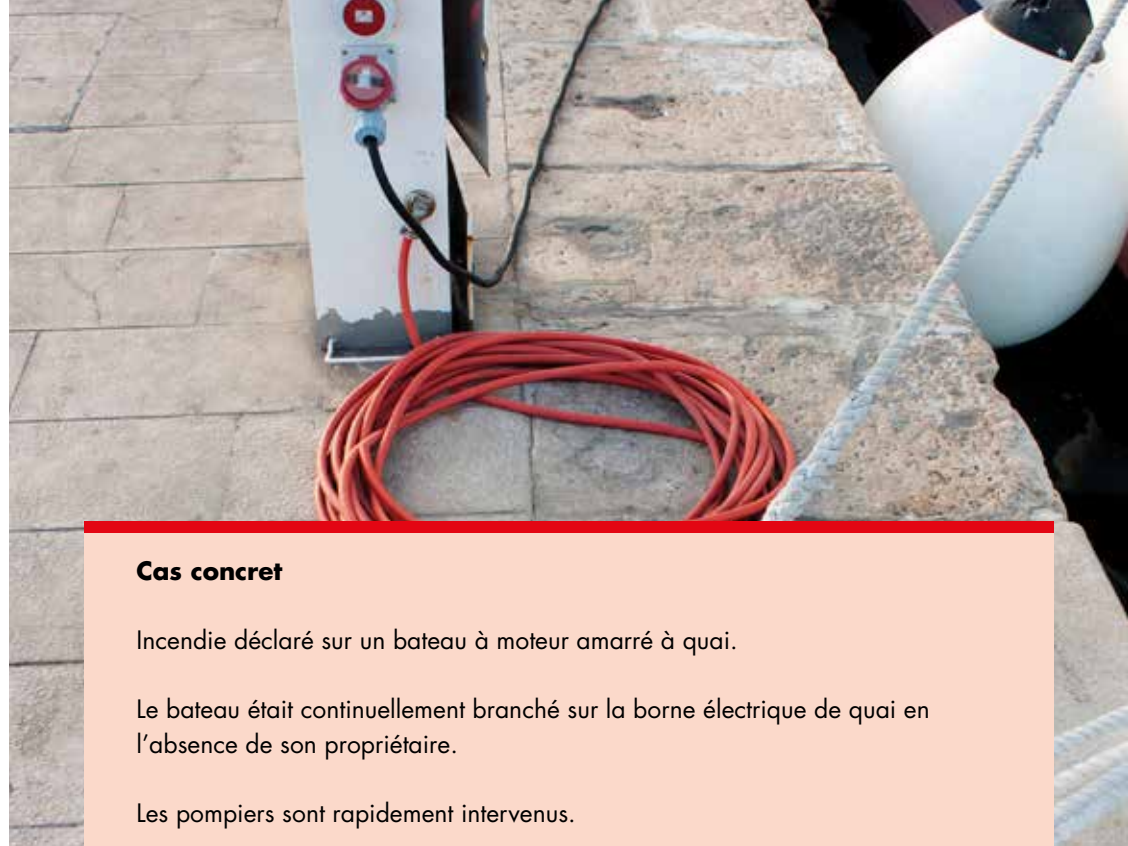
Les incendies par courts circuits sont généralement provoqués par une mauvaise isolation des câbles, une installation vétuste et /ou bricolée, non conforme.



Prévention incendies d'origine électrique.

- Tous les circuits électriques doivent être protégés contre les surcharges et les courts-circuits.
- Vérifier l'étanchéité des coffrets électriques et l'absence de points de corrosion sur les connexions.
- Contrôler régulièrement le serrage des cosses et l'état des gaines électriques qui peuvent s'endommager par frottement.
- Eviter de sur-solliciter les circuits très énergivores comme le guindeau.
- Ne pas laisser de rallonges électriques alimentées enroulées sur elles-même.
- Ne pas surcharger les prises électriques du bord.
- Dépoussiérer régulièrement les coffrets électriques.
- Vérifier l'état extérieur et le bon état de marche des chargeurs de batteries.
- Surveiller l'état des batteries. Ces dernières doivent être stockées dans des zones bien ventilées et correctement saisies.
- Pour les branchements de quai : le choix du câble est important pour s'adapter à la demande électrique. Le câble doit être prévu à cet effet et maintenu en bon état.
- L'état du socle et de la prise de quai doivent être vérifiés régulièrement : toute détérioration doit entraîner le remplacement.

Faire appel à un électricien marine professionnel pour contrôler votre installation surtout en cas d'acquisition d'un bateau d'occasion.



Cas concret

Incendie déclaré sur un bateau à moteur amarré à quai.

Le bateau était continuellement branché sur la borne électrique de quai en l'absence de son propriétaire.

Les pompiers sont rapidement intervenus.

Face à l'ampleur des dégâts subis, le bateau ne sera pas économiquement réparable.

La cause identifiée est d'origine électrique. Plusieurs foyers identifiés dont une rallonge électrique alimentée sur le réseau 220 v enroulée sur elle-même ayant subi un échauffement par effet joule.



Tableau de bord lourdement endommagé



Carré totalement calciné

Utilisation du gaz domestique.

Utilisation du gaz domestique.

Les circuits de gaz domestiques doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.
Une fuite de gaz rendra l'atmosphère hautement explosive.



Prévention incendies due à l'utilisation du gaz domestique.

- Stocker les bouteilles de gaz dans des coffres extérieurs ventilés.
- Saisir les bouteilles de gaz afin d'éviter des déplacements intempestifs en navigation.
- Veiller au bon état des colliers de serrage.
- Inspecter minutieusement les flexibles et leur date de péremption.
- Contrôler l'étanchéité du circuit dans sa globalité.
- Fermer les robinets de gaz lorsque l'installation n'est pas utilisée.
- Vérifier le bon fonctionnement des vannes.
- Installer un système de détection de gaz.

Attention : ne jamais utiliser un extincteur à eau sur un feu de cuisine sous peine de propager le feu par projection de matières grasses enflammées. Utiliser une couverture anti-feu.

Fiche signalétique sur les types de feu et moyens d'extinction.



Classe A Feux de solides

Matériaux solides :
bois, tissus...



Classe B Feux de liquides et de solides liquéfiés

Liquides et solides liquéfiés :
pétrole, huile, alcool et certains
plastiques...



Classe C Feux de gaz

Combustibles
sous état gazeux



Classe D Feux de métaux

Phosphore, aluminium,
magnésium, zinc...



Classe F Feux liés aux auxiliaires de cuisine sur les appareils de cuisson

Huiles et graisses végétales
et animales

Classes de feu (UNE EN 23.010)

Agent Extincteur



Agent Extincteur	A	B	C	D	F
Pulvérisation d'eau	Idéal	Recommandable	Non	Non	Non
Jets d'eau	Très recommandable	Non	Non	Non	Non
Poudre ABC (conventionnelle)	Très recommandable	Idéal	Très recommandable	Non	Non
Poudre ABC (polyvalente)	Très recommandable	Très recommandable	Très recommandable	Non	Non
Poudre pour métaux	Non	Non	Non	Idéal	Non
Mousse physique	Très recommandable	Très recommandable	Non	Non	Non
Anhydride carbonique	Recommandable	Recommandable	Non	Non	Non
Hydrocarbures halogénés	Recommandable	Très recommandable	Non	Non	Non
Acétate de Potassium	Non	Non	Non	Non	Idéal

**Risques
au moment
du plein de
carburant.**

Risques au moment du plein de carburant.

Un pourcentage important d'incendies liés au carburant se produit au moment ou peu après les opérations d'approvisionnement en combustible.

Le risque existe au moment du remplissage des soutes à carburant mais également dans les cas de bateaux siphonnés (actes de malveillance) : risque d'essence déversée et de vapeurs d'essence accumulées.

Avant de commencer le remplissage

- Amarrer le bateau solidement au quai.
- Vérifier que les événements ne sont pas obstrués.
- Arrêter tous les moteurs et ne plus manipuler aucune installation électrique /électronique.
- S'assurer d'avoir un extincteur à jour de ses visites à portée de main.
- Fermer les ouvertures (hublots, trappes, écoutilles) pour éviter que les vapeurs ne pénètrent à l'intérieur.

Pendant le remplissage

- Estimer la quantité de carburant nécessaire et ne pas remplir au-dessus du niveau.
- Surveiller les éventuels débordements par les événements.
- Nettoyer immédiatement tout débordement.
- Remplir lentement afin d'empêcher un refoulement ou remplissage excessif.
- Ne pas fumer à proximité.

Après le remplissage

- Ventiler les compartiments au maximum.
- Inspecter les cales pour déceler une éventuelle fuite lors du remplissage ou une odeur suspecte.
- Ne pas démarrer tant que persistent des vapeurs d'essence.

Il est recommandé d'installer des bouchons de réservoir munis d'un verrou.



Cas concret

Suite à siphonage de réservoir sur une unité semi-rigide, une explosion suivie d'un incendie se sont déclarés au moment du démarrage du bateau par son propriétaire.

L'expertise a révélé que les vapeurs d'essence déversées au cours du siphonage se sont accumulées sous la console du bateau juste derrière les coupe-batteries.

Au moment du démarrage, leur enclenchement a provoqué un arc électrique provoquant l'incendie.



Bouchon de réservoir retrouvé ouvert



Bateau entièrement calciné

**Appliquer les consignes
de prévention pour naviguer
l'esprit tranquille !**



Contact

Helvetia Assurances
25 Quai Lamandé,
76600 Le Havre, France

